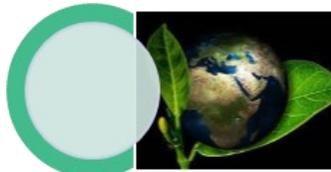


Insertion
Professionnelle
immédiate



Poursuite d'études envisageable

- BTS Métiers de l'eau
- BTS Métiers des services à l'environnement
- BTSA Gestion et maîtrise de l'eau

Lycée des métiers de la mer et des activités de port

Cité scolaire, Boulevard Allègre

97290 Le Marin– Martinique

Email: ce.9720468b@ac-martinique.fr

Tel: +596 596 74 91 57

<http://site.ac-martinique.fr/lpraymondneris/>

Baccalauréat Professionnel Gestion des Pollutions et Protection de l'Environnement (GPPE)


Campus des Métiers et des Qualifications de la Mer en Martinique



Le choix de la réussite !

Un métier

Une passion



Débouchés professionnels

Le titulaire de ce bac pro est un professionnel qualifié capable de prendre en charge des chantiers dans les secteurs de l'assainissement, du nettoyage de sites industriels et de la dépollution des sites naturels pollués. Il organise des chantiers (durée, méthode, matériels, matériaux, personnel), les met en place et en assure le suivi. Les enseignements de sciences et technologies de la protection de l'environnement lui donnent les capacités de contrôler ou d'expertiser l'application des réglementations, la gestion des risques, la maîtrise de la qualité. Apte à évaluer les pollutions et les nuisances sur les écosystèmes, il est formé pour proposer des actions préventives et correctives.

Le diplômé occupe des postes de conducteur de travaux ou de chef de chantiers dans des PME ou TPE relevant des secteurs de l'assainissement et du nettoyage industriel, du nettoyage, de la collecte, du tri et du conditionnement des déchets solides. Il peut travailler au sein d'installations industrielles et pétrolières, de réseaux de collecte, de stockage et d'évacuation des eaux et des déchets industriels.

3 années de formation



Enseignement général 15h

Anglais

Français

Histoire Géographie EMC

Sciences physiques et chimiques

Mathématiques

Arts Appliqués

EPS

Enseignement Professionnel 15h

Gestion

Prévention Santé Environnement

Activités professionnelles

22 Semaines de Période de Formation en Milieu Professionnel **obligatoires**